

Le cardinal Pell va faire appel de sa condamnation

Author : Riposte Catholique

Categories : [Brèves](#), [Église universelle](#), [En Une](#), [En Une](#), [Riposte Catholique](#)

Date : 27 août 2019

Des sources proches du cardinal George Pell, ont annoncé [hier 26 août](#) que le cardinal allait faire appel de sa condamnation auprès de la Haute cour d'Australie, la plus haute juridiction du pays, dont le siège est à Canberra. Les conseils du cardinal sont, en effet, convaincus que même si l'autorisation d'interjeter appel devant cette Haute cour est très rarement accordée dans des affaires judiciaires, la probabilité d'acceptation est très forte en raison de la controverse déclenchée par la décision non unanime – deux juges sur trois – de la Cour d'appel de Victoria. Le jugement de la Cour d'appel ayant été rendu le 21 août, les avocats du cardinal disposent de trois semaines pour interjeter appel auprès de la Haute cour.